

République française
Département de l'Ain

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DE-GONVILLE

Séance du 08 avril 2025

En exercice : 17

Présents : 10

Votants : 14

L'an deux mille vingt-cinq et le huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de de Michel BRULHART, Maire

Présents : Michel BRULHART, Angélique NICOSIA, Emmanuelle LAURE, Janine BAIL, Christophe LEBRUN, Claude MOREIRA, Charline PERRIER, Adeline SIBELLE, Laurent IMBERTI, Elody BULLIARD,

Absents excusés : Fabien JACQUET (procuration à Michel BRULHART), Cécile MAGNIN (procuration à Emmanuelle LAURE), Loïc CHRISTIN (procuration à Christophe LEBRUN), Leila MANET (procuration à Elody BULLIARD), Frédéric LEGER,

Absents : Nicolas PIDOUX, Jean-Pierre DEMORNEX

Secrétaire de séance : Emmanuelle LAURE

2025_18 - Objet : Vote BP 2025 M57 Fongibilité des crédits

Monsieur le Maire rappelle la délibération du conseil municipal n° 2023.37 en date du 11 novembre 2023 approuvant le passage à la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024.

Monsieur le Maire indique que considérant la mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024 et en l'absence de règlement budgétaire et financier ;

Monsieur le Maire précise que le conseil peut déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-AUTORISE Monsieur le Maire à procéder pour l'exercice 2025 à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

-DECIDE d'habiliter Monsieur le Maire à prendre tous les actes nécessaires à la bonne exécution budgétaire.

Ainsi fait et délibéré.

Le Maire,
Michel BRULHART

